# Obono gagne en cassation : c’est la fin de toute liberté d’expression

écrit par Christine Tasin | 18 janvier 2024

**Quand on sait qu'une Marine a pu être comparée à un étron fumant publiquement, à la télé, par Ruquier et qu'il a été relaxé mais qu'imaginer une fiction avec une Obono comme esclave des Africains serait un délit, ça me fait douter, plus que jamais, de la justice de notre pays en 2024.**

> *Injures racistes : La @Courdecassation confirme la condamnation de journalistes de @Valeurs pour injures racistes envers la @Deputee_Obono.*
>
> *Dans un article intitulé « Obono l'Africaine », la députée avait été représentée en esclave enchaînée.*
>
> *[Crim. 16 janv. 2024, n° 22-87.475] pic.twitter.com/vbvw9PO1yr*
>
> *— Nicolas Hervieu (@N_Hervieu) January 17, 2024*

**L'affaire Ruquier-Marine**.

https://www.leparisien.fr/faits-divers/marine-le-pen-comparee-a-un-etron-la-cour-de-cassation-disculpe-laurent-ruquier-25-10-2019-8180217.php

Après cette relaxe on se dit que, forcément, la liberté de critiquer, de s'exprimer est totale, en France. Eh bien non ! Pourtant c'était aussi une décision de la Cour de Cassation. Mais c'était il y a longtemps, avec d'autres juges, en d'autres temps politiques !

**En quoi l'affaire Obono aurait été plus grave ?**

> *La fiction publiée par Valeurs Actuelles plongeant Danièle Obono au cœur des horreurs de la traite négrière inter-africaine au XVIIIe siècle*

> *1/2*
> *Suite ⬇ pic.twitter.com/JTe3TrVXB7*
>
> *— Alex (@AlexLeroy90) August 29, 2020*

> *La fiction publiée par Valeurs Actuelles plongeant Danièle Obono au cœur des horreurs de la traite négrière inter-africaine au XVIIIe siècle*
> *2/2 pic.twitter.com/fDOSPmqatH*
>
> *— Alex (@AlexLeroy90) August 29, 2020*

**Je ne vois pas. A moins que le problème est que Obono, dans l'histoire, est prisonnière d'esclavagistes africains** ! Chassez cette vérité que je ne saurais voir… Ben oui, comme l'a démontré avec panache et une rigueur absolue Tidiane N'Diaye dans *Le Génocide voilé,* ce sont bien les Noirs et les musulmans qui ont emprisonné et vendu les Noirs africains…

https://resistancerepublicaine.com/2014/04/28/quand-est-ce-que-les-musulmans-demanderont-pardon-pour-les-20-millions-desclaves-dont-ils-sont-responsables-par-jean-paul-saint-marc/

https://resistancerepublicaine.com/2018/05/10/en-ce-10-mai-tout-ce-quil-faut-savoir-sur-la-traite-arabo-musulmane/

https://resistancerepublicaine.com/2016/03/12/les-senegalais-les-appelaient-bougnoules-ils-ont-tue-ou-deporte-17-millions-dafricains/

Mais chut ! Faut pas le dire… Faut pas stigmatiser les musulmans ! C'est avec le même argument que la Taubira a refusé de mettre dans sa loi l'esclavage musulman au motif qu'il ne fallait pas que le petit Maghrébin en France porte ces crimes sur ses épaules. Mais les petits Français, eux, le devraient, selon elle.

[…] la traite transsaharienne et orientale a été beaucoup plus meurtrière que la traite transatlantique, pratiquée par les Occidentaux. Il en veut pour preuve que « pour 9 à 11 millions de déportés lors de cette traite, il y a aujourd'hui 70 millions de descendants. **La traite arabo-musulmane, elle, a déporté 17 millions de personnes qui n'ont eu que 1 million de descendants à cause de la** castration massive pratiquée pendant près de quatorze siècles »[6].wikipedia

Et donc la Cour de Cassation sanctifie, à la suite de Taubira, l'interdiction de parler de l'esclavage musulman et interdit de parler de ce qui fâche.

**Je ne supporte pas les lois anti-racistes qui ne sont que des lois visant à interdire la liberté d'expression, comme dans toutes les dictatures.**

Je ne supporte pas les antisémites ni les homophobes, entre autres. Mais il suffit de leur dire leurs vérités, de ne pas les recevoir chez vous, de ne pas faire d'eux des amis et de les contredire, partout et tout le temps.

Pourquoi la justice devrait-elle interdire le débat d'idée et même la pensée déviante par rapport à la pensée dominante ? C'est une liberté fondamentale qui est piétinée davantage chaque jour. Personne ne devrait pouvoir interdire à quelqu'un de penser et de dire ce qu'il pense avec sa famille, ses amis et même à la télé, à condition qu'il y ait un contradicteur. Il ne devrait pas se retrouver condamné et encore moins en prison pour cela.

Alors, que Valeurs actuelles soit condamné à une amende et à des dommages et intérêts à verser à Obono, celle qui ne se gêne pas pour soutenir les assassins du Hamas, c'est juste une aberration, une injustice et la preuve que la justice, en France, n'est plus indépendante, non plus que la Cour de Cassation ou le Conseil d'Etat, mais on a déjà payé pour le savoir et ce n'est pas fini.

*Jeudi 11/01, l’Afrique du Sud a sauvé notre honneur à tous·tes en défendant la cause du peuple palestinien, du droit international et de l’humanité toute entière devant la #CIJ. La France doit soutenir sa requête et sanctionner le gouvernement israélien.#QAG #Gaza #Genocide pic.twitter.com/D7jq6n9XuM*

*— Députée Obono (@Deputee_Obono) January 17, 2024*